LOI DOMANIALE ET LOI SUR LA SANTÉ

Le RCD et le PT votent contre

Les deux projets de loi votés hier par l'Assemblée populaire nationale (APN), celui portant loi domaniale et celui portant protection et promotion de la santé, n'ont pas recueilli, comme attendu, l'assentiment des entités parlementaires du RCD et du PT. Le RCD a voté contre les deux propositions de loi du fait de l'évacuation des questions de fond au profit d'ajustements superficiels. Le PT, pour sa part, a refusé de cautionner ce qu'il a considéré comme une mise à mort planifiée de l'Etat.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le vote des groupes parlementaires des deux partis a été conséquent. Puisque lors des débats, les députés de l'un comme de l'autre parti, se sont illustrés non convaincus du tout par les deux projets de loi. Vote, donc, conséquent que, par ailleurs, ces groupes parlementaires ont tenu à expliquer via un communiqué public. «Les parlementaires du RCD ont décidé de voter contre l'adoption des projets en question parce que dans l'ensemble, il s'agit de trois propositions de loi qui ont trait à des aspects fondamentaux de la vie nationale et pour lesquels il est proposé des amendements purement techniques et restrictifs. Les questions de fond que ces projets devraient amener sont évacuées au profit de mesures superficielles», a noté le RCD, ajoutant que «ces projets illustrent, on ne peut mieux, l'absence d'une stratégie politique globale et cohérente et le refus par l'actuel exécutif d'un débat de fond sur des questions d'intérêt national.»

En commentant projet par projet, le groupe parlementaire du RCD a considéré, s'agissant de la loi domaniale, que le projet «dévoile la remise en cause de la gestion des biens domaniaux par les pouvoirs publics et, tel que stipulé par l'article 4 du projet en question, le principe constitutionnel de l'incessibilité, l'inaliénabilité et l'inviolabilité d'une partie du territoire national».

Le RCD n'a pas acquiescé également le fait que soient renforcées les compétences de l'exécutif, notamment celles du wali, dans la gestion des biens de l'Etat au détriment des instances démocratiquement élues. Le projet de loi domaniale renvoie, en effet, à travers plusieurs de ses dispositions à des textes réglementaires dont, pour le RCD, la teneur et la finalité restent inavouées. S'agissant du second projet de loi proposé à l'approbation de l'APN, le RCD a estimé qu'il occulte le débat de fond, notamment le droit des citoyens d'accéder aux soins élémentaires. Ce parti estime aussi que le désengagement de l'Etat du service public de santé n'est pas clairement assumé.

Le Parti des travailleurs a développé quasiment un raisonnement similaire à celui du RCD pour, en définitive, se prononcer contre le projet de loi domaniale. «Cette loi est en contradiction avec la Constitution, notamment les articles 1, 12,13,17 et 18 qui définissent l'indivisibilité et l'inaliénabilité de la propriété de la collectivité nationale, la souveraineté de l'Etat sur tout le territoire national et sur la propriété publique». Le groupe parlementaire du PT a regretté que les amendements qu'il a proposés aient été rejetés, principalement celui concernant le droit de préemption de l'Etat sur les biens concédés lorsque le cahier des charges n'a pas été respecté. Le PT a appelé carrément à «faire barrage à une loi qui planifie la mise à mort de notre pays.»

S'agissant du projet de loi sur la santé, le groupe parlementaire du PT a expliqué son opposition par «le transfert des prérogatives de régulation, de contrôle du ministère de la Santé au profit d'une agence "indépendante" ouvre la voie au diktat des grands groupes pharmaceutiques mondiaux et constitue une menace sur la santé et sur la population». Le reste des représentants parlementaires a voté en faveur des deux projets de loi.

S. A. I.

SADEK BOUCENNA, ANCIEN MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET ANCIEN PRÉSIDENT DE L'OPEP :

«Les recettes des pays exportateurs reviennent à 100% aux pays riches»

L'Algérien Sadek Boucenna, ancien ministre algérien de l'Energie, ancien président de l'Opep et actuellement professeur à Grenoble, a été sollicité hier, par la chaîne de radio française RMC pour donner son point de vue en tant qu'ancien président de l'Opep, sur l'envolée des cours du pétrole et s'il pensait que «ces prix, devenus fous» selon le journaliste, allaient poursuivre cette course.

De notre bureau de Paris,
Khadidja Baba–Ahmed

L'envolée actuelle ne semble pas s'expliquer objectivement sur la base de l'offre et de la demande ; le marché est devenu volatil et l'on peut s'attendre à tout, à une augmentation comme à une baisse. Les augmentations de prix actuelles, selon l'ancien patron algérien de l'énergie, s'expliquent notamment par le fait que la demande actuelle sollicite une offre qui à terme, pas aujourd'hui précise-t-il, peut poser problème.

Elles s'expliquent aussi, cependant, par des causes immédiates, inhérentes au marché financier.

Le marché pétrolier, a expliqué Boucenna, est aujourd'hui fortement influencé, par les investisseurs financiers, les fameux «fonds de spéculation» qui investissent dans le pétrole comme ils le feraient dans une action, recherchant des profits dans le pétrole, devenu pour eux la seule alternative pour ces profits et pour se prémunir contre la baisse du dollar. Leur meilleure alternative d'investissement, dit encore Boucenna, est le pétrole. Si demain, soit dans un mois ou deux, ou plus encore, ils venaient à orienter leur investissement sur d'autres produits et qu'ils se retiraient du pétrole, on observerait alors des corrections à la baisse des prix.

En clair, lui demande le journaliste, si ces fonds de spéculations trouvent des investissements plus rentables, ils se retireront du pétrole et de fait, les prix accuseront alors une baisse. Il faut préciser, souligne Boucenna, qu'ils ne se retireront pas totalement du pétrole.

Au départ, ce qui a motivé les spéculateurs à investir dans le pétrole relève d'une cause objective qui est celle des tensions à venir qui n'interviendront que dans un délai de 3 à 10 ans, alors que les marchés financiers intègrent déjà les retombées de cette tension future sur les prix d'aujourd'hui et cette situation rend les choses très compliquées.

La seule chose à retenir, dit encore Boucenna, est que l'on est dans une phase de turbulences, qui peut conduire autant à la poursuite de l'envolée des prix qu'à leur baisse. La mécanique de la hausse contient en elle-même celle de la baisse. Et comme il fallait s'y attendre, le journaliste de RMC demande — textuellement — à Boucenna : «Est-ce que les pays de l'Opep profitent des fluctuations actuelles pour s'enrichir, et plus clairement pour s'enrichir sur notre dos ?» Avec calme, mais aussi beaucoup de fermeté, Sadek Boucenna a eu cette réponse cinglante : «Ils améliorent leur situation financière, cela est incontestable.

Il ne faut cependant pas que vous oubliiez que le pétrole a été vendu pendant de très longues années à un prix très bas, surtout durant la décennie 1990. Les pays riches, globalement, continuent à vendre des tas de produits aux pays exportateurs et, au demeurant, les recettes des pays exportateurs de pétrole reviennent à 10% aux pays riches, que ce soit sous forme d'équipements, de produits militaires, de dépôts ou même maintenant d'investissements avec les «fonds souverains». Il n'y a donc pas d'enrichissement sur le dos des pays riches.» En revanche, ajoute Boucenna, il faut cesser d'assimiler, comme beaucoup le font ces derniers temps, tous les pays producteurs à des pays très riches».

Et pour s'élever contre cet amalgame qui consiste à montrer à tout bout de champ Dubaï, lorsque l'on évoque ici les pays producteurs, l'ancien président de l'Opep ajoute : «Attention, les pays producteurs, ce sont aussi le Nigeria, le Venezuela, l'Algérie, l'Iran, l'Irak…

Ceux sont des pays qui ont un développement à assurer et pour l'instant, ils ont une occasion historique d'avoir des recettes qui, si elles sont bien utilisées, pourraient servir à enclencher leur développement parce que le pétrole est éphémère. Les stocks vont s'épuiser dans 30/40 ans au maximum pour certains d'entre eux.»

Ce que n'a pas dit Boucenna, mais ce n'était ni le moment ni le cadre, c'est que malheureusement, pour beaucoup de ces pays, l'utilisation de ces recettes est loin d'être transparente.

K. B.-A.

LES FINANCES SE DOTENT D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME

La planification de la relève pose problème

Le ministère des Finances craint de ne pas pouvoir répondre dans quelque temps à la demande en profils pour certains métiers tels les cas des receveurs des douane et autres métiers complexes, d'autant que la planification de la relève pose problème.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Hier, au siège du ministère des Finances, le directeur des ressources humaines, Mazari Belkacem, a présenté le nouvel organigramme de ce département ministériel qui remplace l'ancienne organisation établie en 1995. Lancé en novembre 2007 et mis en place récemment, cet organigramme couvre tant les actions classiques (tel le recouvrement des impôts) que les missions nouvelles liées à la modernisation de l'administration et l'amélioration de la qualité de service. Cette nouvelle organisation se caractérise par le renforcement de la fonction contrôle interne (mise en place des inspections des services au niveau des principales directions générales). Outre le développement de l'informatique, chaque direction générale se voit dotée d'une sous-direction chargée de la formation du personnel. Cet organigramme voit également la mise en place d'une division chargée de la gestion de tous les marchés publics au niveau national. Par ailleurs, la direction générale des études et de la prévision a été renforcée en matière de politique fiscale et budgétaire.

Pas de suppression de postes

Ce nouvel organigramme ne prévoit pas de suppression de postes mais l'évolution de certaines fonctions pour répondre aux besoins. Il met en place 277 fonctions tutélaires contre 29 postes fixés par l'organigramme de 1995. L'âge moyen des cadres supérieurs se répartit entre la tranche 30-40 ans qui représente 17% de l'effectif, la tranche 41-50 ans qui représente 40% de cet effectif et la tranche 51-60 ans qui représente 38%. Les fonctions supérieures sont occupées à 19% par les femmes. Concernant les nominations, Mazari Belkacem a indiqué que 30 sous-directeurs ont été promus à des fonctions hiérarchiques supérieures, 42 femmes ont été nommées, et 209 universitaires. En outre, le ministère des Finances a promu 80 jeunes universitaires aux fonctions supérieures de l'Etat (nommés par décrets présidentiels). De même, 8 hauts fonctionnaires ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Vers des recrutements à la fin 2008

Cependant, le problème de la planification de la relève se pose pour le ministère des Finances avec le départ des anciens qui ont capitalisé de l'expérience. A ce propos, le directeur des Ressources humaines a indiqué qu'une réflexion est lancée. Il s'agit d'élaborer un cahier des charges et d'avoir une visibilité meilleure quant à ce que sera le ministère des Finances de demain, en matière de formation et de cheminement des carrières. En fait, le ministère des Finances est en train de lancer une consultation pour l'accompagner dans cette démarche. Quant au recrutement, il est ouvert sans exclusive aux universitaires, en fonction des besoins, en cas de vacance des postes notamment, selon le niveau de formation et dans le cadre d'un plan de gestion. A ce propos, Mazari Belkacem a indiqué que ce plan est validé et sera opérationnel dès juin 2008 et que des recrutements seront décidés à la fin de l'année.

Trouver des profils pour certains métiers, un autre problème

Toutefois, même si les écoles et centres de formation forment selon la demande du ministère des Finances et regorgent de compétences, au demeurant théoriques, le département de Karim Djoudi appréhende une difficulté. Celle de pouvoir répondre dans quelque temps à la demande en profils idoines pour certains métiers. Notamment le cas pour les receveurs de douane et autres métiers complexes, outre le besoin en mathématiciens. Concernant l'élaboration des statuts particuliers qui concernent les 61 000 fonctionnaires que compte le ministère des Finances, Mazari Belkacem a indiqué que ce département a formalisé les statuts propres à ses différentes composantes.

En cours d'examen, ces statuts seront validés dans quelque temps et traitent notamment de la question de la rémunération et de l'évaluation. Deux questions distinctes toutefois selon le directeur des ressources humaines, qui a précisé que la nomination des cadres est soumise à l'examen d'un comité ministériel d'évaluation. Mazari Belkacem a également relevé la mise en place de contrats de performance.

C. B.